

Ce service comprend :

- le transport (du cercueil scellé depuis l'habitation de la commune où le défunt repose jusqu'au cimetière communal en passant éventuellement par un lieu de culte situé sur la commune).
- l'inhumation, ouverture et fermeture de la concession.
- les autres frais : fourniture du cercueil, mise en bière, cérémonie religieuse, fleurs, ... sont à la charge de la famille du défunt.

Deux sociétés de POMPES FUNÈBRES ont fait une proposition. La société de Pompes funèbres ESTALLE de La Redorte qui a fait la proposition la mieux disante a été retenue.

La Préfecture a été informée que l'activité dans le domaine funéraire exercée par les employés municipaux a cessé depuis la fin de validité de l'habilitation en Mars 2018.

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

- Dans le cadre de la sécurité publique, une étude pour l'implantation de caméras fixes aux entrées du village est en cours.
- La Police Municipale et les élus réfléchissent également à des solutions pour réduire les dépôts de déchets sauvages sur le territoire de la commune.

PROJET BOURG CENTRE-RÉGION

La commune va déposer un projet d'aménagement du bas du village (Place du Bourguet, espace de l'ancienne piscine, boulodrome, ancien tennis). Ce projet peut être éligible par le Conseil Régional dans le cadre d'une opération dite « Bourg Centre ». La maîtrise foncière de tout ce secteur par la commune est un point fort pour cet aménagement. Si la Région retient cette opération, des subventions d'investissement pourront être allouées à la commune. Carcassonne Agglo peut accompagner la commune dans le montage de ce dossier.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 1^{er} AVRIL à 20h30